

Délibération n°23

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
30 octobre 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
12 novembre 2019

Objet :
Pépinière d'entreprises à Volvic
- Acquisition, installation,
formation et maintenance de
matériels en vue de la création
d'un Fab-Lab : demande de
subventions

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danièle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jean-Paul AYRAL, *a donné pouvoir* à M Jacques VIGNERON
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M Boris BOUCHET
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir* à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M José BELDA

Rapport n°23 – Pépinière d'entreprises à Volvic – Acquisition, installation, formation et maintenance de matériels en vue de la création d'un Fab-Lab : demande de subventions

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°1450 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 novembre 2016 approuvant les modalités opérationnelles des contrats dits Contrats Ambition Région,
Vu la délibération n°20171106.01 du conseil communautaire du 6 novembre 2017 validant la programmation présentée au contrat Ambition Région 2017-2019,
Vu la délibération n°20190212.09 du conseil communautaire du 12 février 2019 validant la programmation présentée au contrat Ambition Région 2017-2019,
Vu la délibération n°20170502.09 du conseil communautaire du 2 mai 2017 validant l'intégration au contrat de ruralité du Grand Clermont du projet de création d'un Fab Lab à la pépinière d'entreprises comprenant un Fab Lab,

Considérant que le projet de Fab Lab est inscrit dans la programmation du Contrat Ambition Région,
Considérant que RLV a engagé une procédure de consultation en vue de l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance de matériels en vue de la création d'un Fab-Lab sur le site de la pépinière d'entreprises à Volvic,

Considérant les propositions d'attribution des marchés par la commission des marchés réunie le 5 novembre 2019,

Considérant le plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Lot 1 : Découpe laser	74 027.36	Subvention Contrat Ambition Région	68 533,57
Lot 2 : Impression 3D FDM (X2)	17 408.20	Autofinancement	68 533,57
Lot 3 : Impression 3D STL	9 706.97		
Lot 4 : Scanner 3D	8 375.34		
Lot 5 : Traceur impression/découpe grand format	22 889.00		
Mobilier, équipement de bureau	4 660,27		
total	137 067,14	total	137 067,14

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve les conditions de réalisation du projet de Fab Lab ainsi que son imputation sur la section investissement (Référence comptable : n°2183),
- approuve le plan de financement ci-dessus comprenant une participation de 68 533,57 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Ambition Région,
- autorise le Président ou son représentant légal à solliciter toutes subventions notamment celle au titre du Contrat Ambition Région,
- autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette opération.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 novembre 2019**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191105-
DELIB2019110523-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019